

ENTREPRENEUR

Julie Moreau-Richard, agroéconomiste jmoreaurichard@leseleveursdeporcs.quebec

Le magazine Porc Québec publie un troisième portrait d'éleveurs à forfait. Messieurs Pierre-Luc et Maxime Archambault sont propriétaires des entreprises Les Fermes PM Archambault inc. et Les Élevages Archambault inc., situées à Saint-Denis-sur-Richelieu et à Saint-Jude en Montérégie.

LES FERMES PM ARCHAMBAULT INC. ET LES ÉLEVAGES ARCHAMBAULT INC.

Une croissance qui se poursuit

Pierre-Luc et Maxime Archambault exploitent aujourd'hui un total de 13 525 places d'engraissement et 8 680 places en pouponnière. Des 365 hectares qu'ils possèdent, 265 sont cultivés par eux et 100 ha sont loués à d'autres producteurs. Ils ont augmenté la taille de leur entreprise au fil des années en mettant en place des mesures pour préserver une cohabitation harmonieuse. Leur association, l'embauche de la main-d'œuvre, l'achat de bâtiments à bon prix et la diminution des coûts de construction expliquent en grande partie la réussite de leur entreprise.



Maxime et Pierre-Luc Archambault, propriétaires des entreprises Les Fermes PM Archambault inc. et Les Élevages Archambault inc., en compagnie de leurs trois employés, Tommy Lacroix-Rioux, à leur droite, ainsi qu'Olivier Vigeant et Alfredo Ardila à leur gauche.



Historique

En 1978, Chrétien et Constance Archambault ont démarré leur entreprise d'élevage de porcs à forfait pour le compte de Carona. Leur entreprise, localisée à Saint-Denis-sur-Richelieu, comptait alors 1 700 places d'engraissement. En 1987, après la vente de l'entreprise Carona, ils ont choisi de faire affaire avec F. Ménard.

En 1998, leurs fils, Pierre-Luc et Maxime Archambault, se joignent à l'entreprise familiale à titre de salariés. Ils apprennent les différents rouages de la gestion d'entreprise en contribuant à toutes les facettes de la ferme. « Nos parents ont été très transparents. Ils nous transmettaient toute l'information de l'entreprise à livre ouvert », témoignent-ils.

En 2001, ils augmentent la taille de leur entreprise en construisant deux engrangements de 865 places. Ces bâtiments sont également exploités pour le compte de F. Ménard. Un an plus tard, ils construisent deux pouponnières de 1 200 places. Puis, en 2006, ils en érigent quatre nouvelles de 1 320 places.

En 2010, les deux frères procèdent à l'achat de l'entreprise de leurs parents. Ils rénovent alors le premier bâtiment qui avait été construit en 1978, ce qui permet d'augmenter le nombre de places-porcs de 1 700 à 1 860. L'entreprise Les Fermes PM Archambault inc. voit officiellement le jour en 2011.

Au cours des années qui ont suivi, Pierre-Luc et Maxime ont progressivement augmenté la taille de leur entreprise en agrandissant certains bâtiments, en achetant des engrangements voisins et en construisant de nouveaux bâtiments. Cette première entreprise compte aujourd'hui 9 925 places d'engraissement et 8 680 places en pouponnière.

En 2017, ils ont créé leur deuxième entreprise, Les Élevages Archambault inc. Cette dernière compte trois engrangements situés à Saint-Jude et totalisent 3 600 places.



Site de quatre pouponnières de 1 320 places chacune construites en 2006.

Développement des entreprises de Pierre-Luc et de Maxime Archambault au fil du temps

Les Fermes PM Archambault inc.	Année
Achat de la ferme parentale localisée à Saint-Denis-sur-Richelieu et comptant 3 430 places d'engraissement et 7 680 places en pouponnière.	2010
Rénovation du premier bâtiment construit en 1978 permettant d'augmenter le nombre de places-porcs de 1 700 à 1 860.	2010
Achat de deux engrangements voisins totalisant 1 740 places.	2012
Construction d'un engrangement de 1 600 places.	2013
Construction de deux engrangements d'une capacité totale de 2 995 places.	2017
Agrandissement d'une pouponnière construite en 2002 de 1 320 à 2 320 places.	2018
Les Élevages Archambault inc.	
Achat de deux engrangements à Saint-Jude d'une capacité totale de 1 520 places.	2017
Construction d'un engrangement de 2 080 places.	2019

Un développement en respect du milieu

Pierre-Luc et Maxime Archambault ont tenu trois audiences publiques pour pouvoir construire leurs bâtiments. La première s'est déroulée en 2013. Les deux frères s'attendaient à ce que les citoyens soient davantage préoccupés par les émissions d'odeur, mais ce fut plutôt l'aspect du transport qui a suscité des questions. Pour répondre aux préoccupations exprimées, la trajectoire empruntée pour le transport des animaux, de la moulée et du lisier a été adaptée afin d'accommoder le plus possible le voisinage.

« Il est essentiel de bien se préparer aux consultations publiques avec l'agronome et la firme d'ingénieurs. L'éleveur doit s'efforcer de rester ouvert et à l'écoute de la population, ce qui n'est pas toujours évident quand l'émotion se met de la partie. Ce qui peut aider est de s'efforcer de demeurer factuel en se préparant à présenter les mesures prévues pour répondre aux préoccupations des citoyens », indiquent-ils.

En 2016, la deuxième audience publique s'est déroulée dans un contexte plus marqué par la présence des réseaux sociaux. « Sur la page Facebook « Spotted : Saint-Denis-sur-Richelieu », il y avait plus d'une cinquantaine de commentaires, positifs et négatifs. Aucune de ces personnes ne s'est toutefois présentée à l'audience », mentionne Maxime Archambault. Cependant, le voisin du site construit en 2001, époque à laquelle les consultations publiques n'étaient pas encore en vigueur, a assisté à l'audience et a réitéré ses doléances du passé. Pour répondre

aux préoccupations de ce dernier, au total, 500 arbres ont été plantés sur ce site, volontairement, et sur celui faisant l'objet de la consultation publique.

Pierre-Luc et Maxime Archambault ont fait l'achat d'équipements pour la plantation d'arbres comme une dérouleuse à paillis. Ainsi, ils souhaitent continuer à planter des arbres sur une base régulière. « Nous sommes conscients d'avoir un certain retard à ce chapitre par rapport à d'autres éleveurs de porcs », témoignent-ils. D'ailleurs, les ressources du club-conseil en agroenvironnement les assistent dans ces projets.

Par ailleurs, des voisins du site construit en 2001 ont également réitéré leur inconfort quant au bruit émis par les ventilateurs. Les frères Archambault ont volontairement convenu d'ériger une palissade en bois antibruit. Ils souhaitent en implanter sur leurs autres sites.

« Ce n'est pas toujours facile de faire plaisir à tout le monde, mais il est important de prévoir des mesures d'atténuation pour répondre le plus possible aux préoccupations des citoyens. Nous tenons à conserver un bon voisinage », soutient Maxime. « En plus de planter des arbres et d'ériger des murs antibruit, nous demandons à nos employés de ne pas vidanger les préfosses les fins de semaine à moins d'extrême nécessité. Nous sommes également en processus pour acquérir un composteur cylindrique pour la gestion de nos animaux morts et sommes à l'affût de toute avancée technologique pour le traitement du lisier », ajoute Pierre-Luc Archambault.



Une palissade en bois a été érigée pour réduire le bruit émis par les ventilateurs du bâtiment d'engraissement et des arbres ont été plantés.

Cultures sur billons et gestion du lisier

Depuis près de 30 ans, l'entreprise pratique la culture sur billons. Le patriarche a été l'un des pionniers de cette technique. Aujourd'hui, Pierre-Luc et Maxime cultivent 320 ha (265 ha en propriété et 55 ha en location) de maïs et de soya sur billons.

Comme il est indiqué en introduction, les frères Archambault possèdent également 100 ha qu'ils louent à des producteurs du voisinage. « Nous avons choisi de reconduire les baux de location des anciens propriétaires pour maintenir de bonnes relations avec les locataires. Cette décision nous permet également de conserver ce revenu, de nous concentrer davantage sur nos élevages et la construction de nouvelles bâties », font-ils valoir. « Aujourd'hui, nous avons la machinerie qui nous permettrait de cultiver ces 100 ha supplémentaires, mais nous préférons investir notre temps dans la construction de bâtiments pour réduire les coûts », précise Pierre-Luc.

Aucun labour n'est donc pratiqué sur les terres qu'ils cultivent. Cette méthode contribue à préserver la santé des sols de même que l'épandage du lisier par irrigation. Au printemps, les résidus de la précédente récolte absorbent le lisier réduisant ainsi les risques de lessivage et les émissions d'odeur. À l'automne, le lisier est incorporé au sol avant que les billons soient refaits. « L'odeur, c'est aussi des fertilisants, donc de l'argent que l'on perd », fait valoir Maxime. Par ailleurs, ils réalisent deux sarclages, permettant de réduire l'emploi des herbicides. Ils se disent ouverts à l'idée de se convertir éventuellement à la culture biologique.

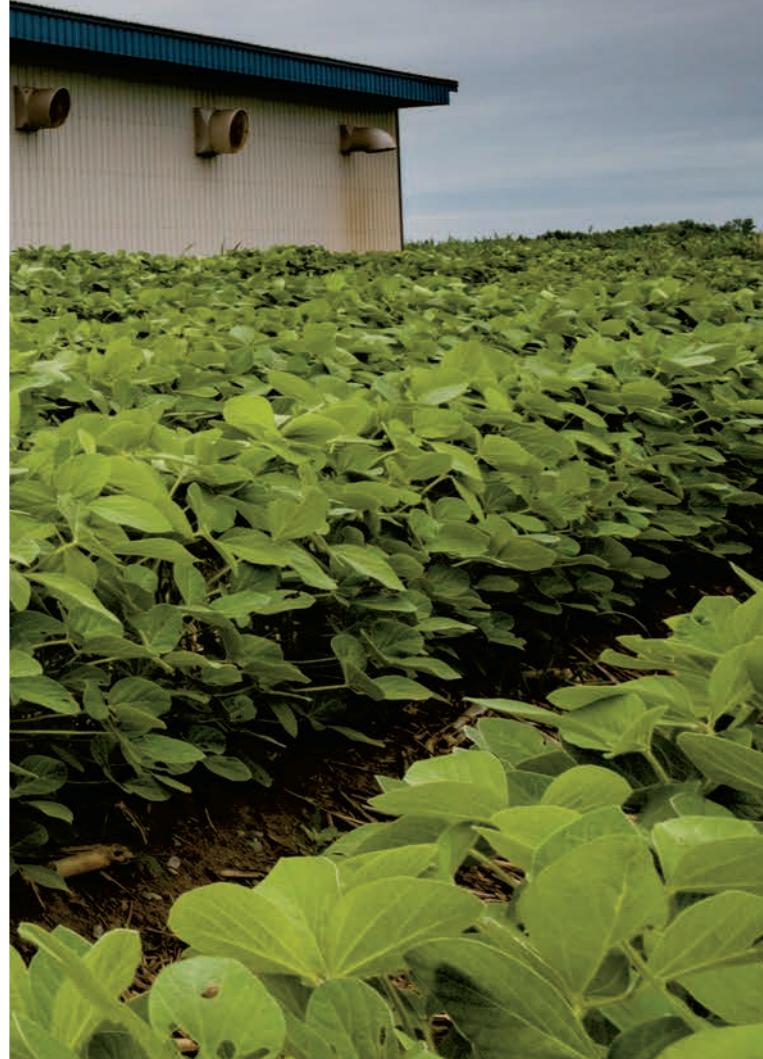
Les frères Archambault font épandre à forfait, par irrigation, leur lisier sur les terres qu'ils cultivent, et chez une dizaine de producteurs de la région. Cette technique d'épandage par irrigation avec rampe basse permet de minimiser la compaction du sol et de réduire les odeurs. « Le coût de cette technique est plus élevé, mais nous n'avons pas de difficulté à avoir des receveurs », mentionne Maxime. Par ailleurs, ils demandent que l'épandage soit fait durant la semaine et concentré sur quatre jours au printemps, à l'été et à l'automne. « Le transport du lisier ne se fait pas de nuit. L'objectif est de minimiser le plus possible les inconvénients pour le voisinage. Par ailleurs, en faisant épandre notre lisier par un forfaitaire, nous sommes certains de la qualité et gardons notre énergie pour réaliser parfaitement nos semis », indiquent-ils.

Trois de leurs structures d'entreposage ont une couverture. Il s'agissait d'une exigence de la réglementation municipale. Pierre-Luc et Maxime ont constaté que le lisier entreposé dans les fosses couvertes est plus odorant, mais plus riche en éléments fertilisants. Lors de l'audience de 2016, la municipalité ne souhaitait pas que la fosse soit couverte pour éviter l'augmentation de l'odeur à l'épandage. « S'il fallait installer des couvertures sur l'ensemble des fosses, il faudrait que le prix des contrats soit augmenté en conséquence », mentionne Maxime.



Conseil santé-sécurité

La transmission des compétences et la formation contribuent à réduire les risques d'accident.



Champ de soya cultivé sur billons.



Pouponnières et engrangements

Les deux éleveurs affirment que la construction de pouponnières de taille suffisante leur a permis de recevoir des lots de porcelets provenant d'une seule maternité. Les porcelets ont donc un statut sanitaire identique. La qualité des porcs produits est ainsi améliorée, car les engrangements sont également approvisionnés par des lots de porcelets de statut identique. Un autre avantage a été de minimiser les jours vides en engrangement. Pierre-Luc et Maxime constatent que cette stratégie leur permet de générer de bonnes performances. La faible densité d'élevages à proximité contribue également à maintenir un bon statut sanitaire des élevages. « Nous croyons en l'utilité des pouponnières par rapport au *wean-to-finish*. Les bols à eau et les trémies sont plus petits. La température du bâtiment est maintenue plus élevée. Ces conditions contribuent au bon démarrage des porcelets en pouponnière », font-ils valoir.

Les engrangements sont, en grande majorité, entièrement lattés. « Ce type de plancher est moins dispendieux que les planchers partiellement lattés. En ayant la bonne largeur de lattes et en expédiant un certain nombre de porcs permettant à ceux qui restent d'avoir un espace plus important, le risque de maux de pattes diminue », indique Pierre-Luc. La superficie par place-porc est de 7,25 pi². Pour respecter les exigences en matière de bien-être animal, cela implique qu'un certain pourcentage de porcs soit expédié à l'abattoir avant que l'ensemble ait atteint le poids cible du marché.

Ventilation des bâtiments

À l'exception de deux bâtiments ventilés de manière naturelle, les autres sont tous équipés d'un système de ventilation mécanique. Pour leurs futurs engrangements, ils souhaiteraient installer des entrées d'air modulaires offrant plus de précision. À l'exception d'une pouponnière, les autres sont toutes pourvues d'entrées d'air modulaires.

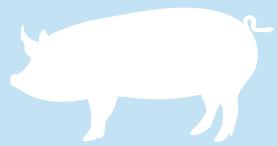
« L'avantage de la ventilation naturelle réside principalement dans une diminution du coût d'électricité de 3 \$ par place-porc par année comparativement à la ventilation mécanique », indiquent-ils. Cette économie pourrait être annulée par l'augmentation du coût de chauffage en hiver, mais ce n'est pas ce qu'ont constaté Pierre-Luc et Maxime, car les bâtiments en question sont protégés des vents par un boisé. De plus, la technologie des panneaux et de l'isolation s'est améliorée, soulignent-ils. Par ailleurs, bien qu'ils constatent qu'en période de canicule les porcs ont plus chaud, ils soutiennent que les performances d'élevage sont équivalentes aux bâtiments ventilés mécaniquement.



Porcs d'engraissement.

Pesée et technologies

Dans le réseau F. Ménard, les éleveurs n'ont pas à peser les porcs. Un sélectionneur de la compagnie identifie les porcs qui devront être expédiés à l'abattoir. Côté technologie, la rationalité prime chez les frères Archambault. « Nous avons encore des contrôles de l'ancienne génération dans nos bâtisses, car nous sommes habitués et performants avec ces équipements qui sont également moins coûteux. Nous ne cherchons pas à tout prix à être entièrement à la fine pointe de la technologie, mais faisons des choix rationnels. S'il y a un problème dans le bâtiment, nous considérons qu'il est essentiel de s'y rendre pour juger des réglages à réaliser. Nous voyons toutefois un avantage à installer des balances sur nos silos pour gagner du temps et de la précision », indiquent-ils.



La gestion des employés

Pierre-Luc et Maxime attribuent la réussite de leurs entreprises, notamment aux trois employés embauchés à temps plein depuis 2010. Maxime supervise Tommy Lacroix-Riou qui travaille dans les pouponnières ainsi qu'Olivier Vigeant qui gère la machinerie et les champs. Pour sa part, Pierre-Luc supervise Alfredo Ardila qui travaille dans les engrangements. « Pour contribuer à la formation de nos employés, nous faisons le train avec eux, une à deux journées par semaine, puis nous faisons des « spots-check ». Nous jouons ainsi, en quelque sorte, le rôle du technicien du réseau qui nous aide à avoir une vue d'ensemble et à standardiser nos pratiques », témoignent-ils.

Pour concrétiser leur projet d'expansion, les frères Archambault reconnaissent qu'ils devront engager plus d'employés. « Avec la pénurie de main-d'œuvre, ce n'est pas évident, mais nous avons eu la piqûre de la gestion des employés. Le fait que notre entreprise soit jeune et gérée par deux frères amène les employés à s'y plaire », mentionne Maxime. « Nous leur fournissons un logement et un véhicule. Nous souhaitons qu'ils se sentent inclus dans l'entreprise, qu'ils se sentent bien », ajoute Pierre-Luc.

Le choix de s'être associés leur permet de prendre des congés. Ils se relaient les fins de semaine pour la supervision des employés. Leurs parents ne prenaient pratiquement jamais de vacances. Pour leur part, ils jugent essentiel de pouvoir avoir des congés au cours de l'année. En ayant réussi à développer leur entreprise, il a été possible d'embaucher des employés, et cela leur permet d'avoir des journées libres.



Pierre-Luc Archambault supervise le travail d'Alfredo Ardila dans les bâtiments d'engraissement.

Régie d'élevage

Avant qu'ils décident d'embaucher de la main-d'œuvre, la taille de leur entreprise ne leur permettait de faire qu'un train par jour. Depuis qu'ils emploient trois travailleurs, ils sont revenus à deux trains par jour. « Le train de l'après-midi se fait un peu plus rapidement, c'est un train de surveillance. Il permet toutefois de raccourcir le délai pour apporter des soins à un animal ou encore ajuster les équipements. La standardisation de nos pratiques est essentielle. Nous faisons du volume de qualité, donc il faut être constant », indique Maxime.

La biosécurité (ex. : entrée danoise, expédition des porcs, disposition des animaux morts) et le bien-être animal (ex. : l'euthanasie) sont régis par des protocoles. La vaccination des porcelets est réalisée par une équipe gérée par le réseau. Ils ont une bonne communication avec le vétérinaire et le technicien du réseau. Par ailleurs, tous les bâtiments sont alimentés en eau par l'aqueduc municipal.

Les avantages de l'élevage à forfait

« Nous sommes nés dans l'intégration », soulignent les deux frères. Ils aiment la stabilité des revenus, le suivi technique, l'accompagnement dans les constructions que ce modèle leur procure. Ils mentionnent que ce dernier leur a permis de se concentrer sur l'élevage et la construction de leurs porcheries, sans qu'ils aient à se soucier de l'approvisionnement en intrants, de l'achat des porcelets et de la vente des porcs, de même que de la marge de crédit y étant associé. Cela dit, par le passé, ils ont eu à faire face à des diminutions dans le prix de leur contrat et ont manifesté leur mécontentement. Ils affirment n'avoir toutefois jamais été déficitaires.

En matière de suivi technique, le technicien du réseau visite la ferme chaque semaine. Les éleveurs reçoivent un rapport leur indiquant un certain nombre d'observations et d'améliorations à apporter. Par ailleurs, une fois par année, le réseau convie les éleveurs à une rencontre d'information qui aborde, notamment, les chaînes normes, les nouvelles méthodes à planter, les nouveaux équipements et les résultats obtenus par les éleveurs.

L'expertise technique du réseau les a aidés à améliorer leurs pratiques et l'aménagement de leurs bâties. L'application des normes AQC^{MD} depuis plusieurs années leur a permis d'augmenter la biosécurité de leurs élevages et d'améliorer la santé de leurs troupeaux.

Autres sources d'information

Outre l'information reçue de leur réseau, Pierre-Luc et Maxime prennent régulièrement connaissance du *Flash* et du magazine *Porc Québec des Éleveurs de porcs*. Lorsqu'ils ont le temps, ils aiment assister au Porc Show. Ils s'informent également par le biais de l'Internet et suivent d'autres éleveurs sur les réseaux sociaux. « Avec Internet, nous avons l'information au bout des doigts. Cela permet, par exemple, de voir les porcheries dans d'autres pays, comme en Chine et aux États-Unis », indiquent-ils.

Performances

En pouponnière, ils visent à ne pas dépasser 1 % de mortalité. Puisqu'ils reçoivent des porcelets de source identique, dès qu'ils repèrent des signes de maladie au sein d'un bâtiment, ils portent alors une attention plus marquée aux porcelets des autres bâtiments. Cela leur permet de réagir plus rapidement pour limiter la propagation des maladies au sein de leur troupeau. « Puisque l'ensemble de nos porcelets provient de la même source, nous les connaissons mieux. Lorsque la première bâtie « tousse » un peu, nous savons alors qu'il faut davantage surveiller la deuxième bâtie », mentionne Pierre-Luc. « Cela représente un avantage qui n'est pas la norme observée chez les éleveurs à forfait », ajoute Maxime. « Souvent, chez les éleveurs à forfait, la provenance des porcelets varie d'un lot à l'autre. L'éleveur aura alors une connaissance moins fine de ses porcelets et sera moins en mesure de prédir l'arrivée de la maladie. Chaque source de porcelets a ses propres caractéristiques, ce qui amène une gestion différente du lot », font-ils valoir.

Les porcelets arrivent en pouponnière à un poids d'environ 6 kg. La durée d'élevage avoisine 49 jours. Le gain moyen quotidien (GMQ) atteint environ 427 et le taux de conversion alimentaire se situe autour de 1,36.



Tommy Lacroix-Rioux veille aux bons soins des porcelets.

En engrangement, le poids d'entrée des porcelets est d'environ 28 kg. Le nombre de rotations se situe entre 2,6 et 2,7. Le taux de conversion alimentaire atteint 2,50 pour une durée de lot d'environ 134 jours. En moyenne, le taux de mortalité varie entre 2 et 2,5 %. Tenant compte du nombre de bâtisses, les frères Archambault se disent satisfaits des performances qu'ils obtiennent.

Calcul des coûts et des revenus

Chaque hiver, Pierre-Luc et Maxime Archambault calculent le coût d'exploitation annuel avant salaire de chacune de leurs 17 bâtisses de même que le revenu par place-porc ou place-pouponnière par année. Ils sont ainsi en mesure de constater les variations, de comprendre les causes et d'apporter des ajustements. Ils se fixent des objectifs de rendement par place avant salaire. « En engrangement, le coût d'exploitation se situe autour de 10,40 \$ par place par année, tandis qu'en pouponnière, il atteint environ 5 \$ par place par année. Ce coût d'exploitation inclut les dépenses en électricité, en propane, l'entretien des équipements et bâtiments, la récupération des animaux morts, le coût de l'épandage du lisier à forfait pour nos champs et ceux des receveurs. Le transport du lisier est toutefois payé par les receveurs. De plus, le réseau assume la moitié du coût du propane en pouponnière et en engrangement et il fournit le savon et le désinfectant. Par ailleurs, nos coûts d'entretien sont peu élevés, car nous ne faisons pas appel à de la main-d'œuvre extérieure, et qu'il s'agit de bâtiments somme toute récents », indiquent-ils.

En ce qui a trait à la rémunération, la portion fixe du prix du contrat en pouponnière est plus importante qu'en engrangement. En pouponnière, la majeure partie du bonus est attribuée sur la base du taux de mortalité, et une plus faible portion pour la conversion alimentaire générée. Comme nous le mentionnions, la vaccination des porcelets est effectuée par une équipe gérée et rémunérée par le réseau.

Au cours des dernières années, pour l'ensemble de leurs bâtiments d'engrangement, ils ont reçu en moyenne 61 \$ par place-porc par année. Comme nous l'indiquions, l'éleveur ne doit pas peser les porcs. De plus, la sélection et la sortie de ces derniers sont assumées par le réseau.

« Le prix du contrat est demeuré le même pendant plusieurs années, malgré l'augmentation générale des coûts. Nous avons été capables de développer notre entreprise, car nous avons un faible niveau d'endettement, nous possédons des terres qui permettent de valoriser notre lisier et desquelles nous tirons un revenu ainsi qu'un levier pour nos emprunts. Nous avons également acheté des bâtisses à prix moindre et construisons à coûts réduits en investissant notre temps », font-ils valoir.

Pour l'un des derniers lots, ils ont obtenu l'équivalent de 65 \$ par place-porc par année. « Cette hausse de prix coïncide avec l'introduction de l'immunocastration des porcs. Ce changement pourrait toutefois entraîner une augmentation des coûts de gestion du lisier. Les porcs plus volumineux produiraient alors plus de lisier », indiquent-ils.

« Pour rétablir l'équilibre, le prix du contrat devrait être majoré d'environ 3 à 4 \$ par place-porc par année. C'est toujours rentable de bien payer les éleveurs associés, car ils réinvestiront ce montant dans leurs bâtiments. Les performances pourront alors être améliorées et le réseau en tirera profit », mentionne Pierre-Luc.

Construction à moindres coûts

Les deux frères mentionnent qu'une partie importante du coût de production provient de l'endettement, surtout lorsque l'éleveur produit à forfait. Il est donc primordial de réduire, le plus possible, les coûts de construction, tout en maintenant la qualité : inox, plastique, ciment. « En matière de construction, nous avons des standards assez élevés. Nous choisissons toujours des matériaux de qualité, mais nous ne visons pas, à tout prix, la fine pointe de la technologie. Par ailleurs, nous y investissons une bonne proportion de notre temps. Nous possédons également notre propre pelle mécanique pour réaliser l'excavation », indiquent-ils.

« En 2017, notre coût de construction pour l'engraissement de 2 995 places et une fosse de 340 jours d'entreposage était de 360 \$ la place à 7,25 pi². Une fosse de 260 jours aurait été moins dispendieuse, mais aurait augmenté les coûts de gestion du lisier. Nous avons également récupéré la génératrice d'un ancien site et nous ne comptons pas notre temps. Par ailleurs, nos employés nous aident dans la construction. L'un des avantages est qu'ils seront mieux préparés pour réaliser l'entretien des bâtiments et des équipements », ajoute Maxime. Comme nous l'indiquions précédemment, pour respecter les exigences en matière de bien-être animal avec une superficie par place-porc de

7,25 pi², un certain pourcentage des porcs doit être expédié à l'abattoir avant que l'ensemble ait atteint le poids cible du marché.

« Le coût de l'engraissement de 2 080 places construit l'été dernier a atteint environ 400 \$ la place à 7,25 pi². Le coût du béton a augmenté de 15 % depuis 2017. Pour un taux d'intérêt de 4 %, un coût de 400 \$ la place à 7,25 pi², une période de remboursement globalement sur 15 ans (20 ans pour les bâtiments et 10 ans pour l'équipement), il faut un revenu de 65 \$ par place-porc par année. Nous visons 20 \$ par place-porc par année pour rémunérer nos employés, notre temps de travail et notre investissement », mentionne Pierre-Luc.

Les deux frères soutiennent qu'ils ont été en mesure de développer leur entreprise, car leur endettement équivaut à la moitié du coût de construction de leurs bâtisses. « Nous avons fait de bonnes affaires en achetant un engrassement à 200 \$ la place qui ne nécessitait pas de rénovations majeures. Nous avons uniquement réparé la préfosse et avons remplacé les contrôles qui étaient vieillissants. Le bâtiment d'engraissement de nos parents a coûté 240 \$ la place incluant les rénovations. Le jeune qui démarre de zéro avec ces coûts est un peu découragé », fait valoir Maxime.

GLOBAL

Évaluation des scénarios
pour la mise aux normes du
BIEN-ÊTRE ANIMAL
de vos bâtiments

Laissez notre équipe
vous accompagner dans
l'évaluation de la faisabilité
jusqu'à la réalisation
des travaux

(418)694-8523
globalconcept.ca



Une approche *personnalisée*

PRÉFAISABILITÉ

Analyse du potentiel de réussite du projet

INGÉIERIE

Réalisation du projet sur papier

RÉALISATION DES TRAVAUX

Coordination avec les intervenants
Réalisation des travaux de bétonnage
Réalisation des travaux de charpente
Vente et installation d'équipements d'élevage
Projet clés en main

GLOBAL
CONCEPT

GLOBAL
CONSTRUCTION

GLOBAL
ÉQUIPEMENTS

GLOBAL
INSTALLATION

204341

Enjeux pour l'avenir

En ce qui a trait aux enjeux, Pierre-Luc et Maxime soulignent le resserrement de l'offre en intégration, voire un monopole. Ils craignent notamment la stagnation du prix des contrats et l'impact quant aux exigences en matière de construction et d'aménagement des bâtiments. « Une porcherie peut être conforme pour un intégrateur, mais jugée désuète ou non souhaitée par un autre », indiquent-ils. Par ailleurs, ils craignent que dans un horizon de cinq ans, il y ait une diminution du prix des contrats en pouponnière à cause d'une offre trop importante par rapport à la demande.

Ils ajoutent que l'augmentation des coûts de construction des bâtiments découlant de l'inflation normale des prix et de la croissance des investissements dans le secteur laitier notamment ne permet pas le remboursement des prêts pour la construction de bâties sur 15 ans, mais plutôt sur une période de plus de 20 ans. Pour illustrer l'importance des coûts d'exploitation, Pierre-Luc souligne les coûts d'électricité qui atteignent 0,09 \$ par kilowattheure dès que l'on dépasse le bloc patrimonial. « En considérant un taux d'intérêt de 4 %, un coût de construction de plus de 450 \$ par place-porc et un prix annuel de contrat de 65 \$ par place-porc pour une superficie de 8 pi², il faut envisager des remboursements en capital sur 25 ans. Il manque 4 \$ par place-porc par année pour atteindre un prix de contrat de 70 \$ par place-porc par année, soit un revenu adéquat pour réaliser les paiements découlant de la construction de bâtiments », font-ils valoir.

Par ailleurs, Pierre-Luc et Maxime Archambault se questionnent par rapport à la conversion vers le biologique, mais aucunement quant à délaisser l'élevage à forfait pour l'élevage à leur compte. Ils considèrent que le prix à payer pour ce modèle d'affaires demeure trop élevé. Cela dit, l'élevage biologique exige un aménagement des bâtiments bien différent du conventionnel. En production biologique, l'espace requis par porc est d'environ 14 pi² et les planchers sont pleins. « Pour se développer en mode biologique, il faudra vérifier la rentabilité. C'est un milieu assez fermé. Il est difficile d'obtenir de l'information notamment sur la structure de production, la régie d'élevage et les performances générées », indique Pierre-Luc.

Avenir de l'entreprise

Malgré divers enjeux, Pierre-Luc et Maxime sont confiants en l'avenir de la production porcine. Ils souhaitent poursuivre le développement de leur entreprise et améliorer leur productivité. À court terme, ils visent doubler leur nombre de places d'engraissement. Ainsi, ils pourraient engraisser tous les porcelets de leurs pouponnières de même statut sanitaire. De plus, ils soulignent qu'avec l'application des normes de bien-être animal et le poids des porcs qui ne cesse d'augmenter, la demande pour les engrangements continuera de croître.

Comme nous l'indiquions précédemment, l'augmentation de la taille de l'entreprise devra se faire en harmonie avec le milieu. À ce chapitre, les frères Archambault continueront de mettre en œuvre de bonnes pratiques telles que la plantation d'arbres, les techniques et le choix des moments d'épandage permettant de limiter les odeurs, les palissades antibruit et le compostage des animaux morts. ■



Pierre-Luc et Maxime Archambault souhaitent poursuivre le développement de leur entreprise.